



Filage – coopérative d'accompagnement des acteurs et actrices artistiques et culturelles.

Conditions générales de vente des actions de formations

(mises à jour le 24 juin 2024)

Filage est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est au 7b, rue de Trévisse – 59 000 Lille, enregistré sous le numéro d'activité 32.59.10645.59 auprès de la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle des Hauts de France.

Forme juridique : SARL - SCIC

Siret : 892 090 424 000 11

Gérante : Anne DELMOTTE

Filage conçoit, élabore et dispense des formations de son catalogue et des formations dites intra, qui se déroulent dans des lieux partenaires principalement à Lille mais aussi sur le territoire régional voir l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client-e : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Filage

- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation

- CGV : Conditions Générales de Vente

- OPCO : les Opérateurs de Compétence chargés d'accompagner la formation professionnelle

on appelle Programme de formations : les formations inscrites au catalogue de Filage et qui regroupent des stagiaires issu-es de différentes structures

on appelle Parcours de formation : un regroupement de modules de formation distincts liés par le même objectif pédagogique général

on appelle Formation intra : une formation, figurant dans le catalogue ou non, conçue sur mesure par Filage pour le compte d'un-e client-e ou d'un groupe de client-es

on appelle Formation individualisée : une formation conçue sur mesure par Filage et dispensée pour le compte d'un-e seul-e et même stagiaire.

OBJET

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par Filage pour le compte d'un-e Client-e. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve des Client-es aux présentes conditions générales de vente. Pour les formations dispensées dans le cadre du Compte personnel de formation et via la plateforme : www.moncompteformation.gouv.fr, leurs conditions générales d'utilisation prévalent sur les présentes conditions.

Programme de formation ou de prestation, calendrier et devis

Pour chaque action de formation ou de prestation, un programme de formation et un devis sont adressés par Filage au/à la Client-e. Dans ce document figure le calendrier de la formation. Les contenus des programmes sont fournis à titre indicatif. Le-a formateur-ice ou responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participant-es ou de la dynamique du groupe. Un exemplaire du devis dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à Filage par tout moyen à la convenance du/de la **Client-e** : courrier postal, télécopie, mail et ce au plus tard 8 jours avant le début de la formation. En cas de prise en charge par l'OPCO dont dépend le/la **Client-e**, il appartient au/à la **Client-e** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre **Filage**, l'**OPCO** et/ou le/la **Client-e**.

Effectifs et ajournements

L'effectif de chaque formation est limité pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à Filage ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. Filage peut alors proposer au/à la Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participant-es serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, Filage se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation ou de la prestation est à effectuer à l'issue de la formation ou de la prestation, à réception de facture à l'ordre de **Filage**. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées, selon un calendrier établi d'un commun accord. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. **Filage** aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du/de la **Client-e** sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à **Filage**.

En cas de prise en charge par l'OPCO dont dépend le/la **Client-e**, la réception de l'accord de prise en charge servira de confirmation d'inscription. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription avec l'exemplaire du devis que le/la **Client-e** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à **Filage**.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par **Filage** au/à la **Client-e**.

Si l'accord de prise en charge du/de la **Client-e** ne parvient pas à **Filage** au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, **Filage** se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du/de la **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais

de formation au/à la **Client-e**. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

HORAIRES ET ACCUEIL

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par Filage ou des horaires convenus avec le client pour les prestations. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

CONDITIONS D'INEXÉCUTION, DE REPORT OU DE MODIFICATION

Inexécution de sa prestation de formation par Filage

En application des dispositions de l'article L. 6354-1 du Code du Travail, il est rappelé qu'en cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, Filage devra rembourser au/à la **Client-e** les sommes indûment perçues de ce fait. Il est convenu entre les parties que Filage se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, de reporter l'action de formation, et/ou d'en modifier notamment certains éléments (intervenant, adaptation du programme, horaire, lieux d'exécution, etc).

Inexécution de son engagement de participation par le/la CLIENT-e - Clause de dédit

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au/à la **Client-e** par **Filage**. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de **Filage** distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le-a **Stagiaire** ou le-a **bénéficiaire** et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le-a Client-e à ce titre ne peuvent être imputées sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Dans cette hypothèse, le-a Client-e s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à Filage.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le-a Client-e, Filage se réserve le droit de facturer au/à la Client-e des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 15 et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir Filage et s'en justifier. **Filage** informe immédiatement le financeur (employeur, administration, OPCO AFDAS, FONGECIF, Région, Pôle emploi...) de cet événement. Conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire – dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics – s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Cette clause s'applique de la même manière pour les formations prévues à distance ou en partie à distance.

Débit et remplacement d'un-e participant-e

En cas de dédit signifié à Filage au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, Filage offre au/à la Client-e la possibilité :

- de repousser l'inscription du/de la Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de Filage, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le-a Stagiaire empêché-e par un-e autre participant-e ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Cette dernière possibilité ne peut s'appliquer aux personnes intermittentes du spectacle.

ATTESTATION DE FORMATION

A l'issue de la formation, **Filage** remet une attestation de formation au/à la **Stagiaire**. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, Filage lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture. Une attestation de présence pour chaque **Stagiaire** peut être fournie au/à la **Client-e**, à sa demande.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations, **FILAGE** est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses **Client-es** ou de ses **Stagiaires** ou **bénéficiaires**.

FILAGE ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses **Client-es** ou de ses **Stagiaires** en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à **FILAGE**, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de **FILAGE**.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des supports pédagogiques, contenus et schémas quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par **Filage** pour assurer les formations ou remis aux **Stagiaires** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle. A ce titre, **Client-e** et **Stagiaire** s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de **Filage**. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation commerciale faite par les **Client-es** et **Stagiaire-s**, ainsi que sur toute utilisation liée à l'organisation ou la conduite de formations.

CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

FILAGE, le ou la **Client-e** et/ou le ou la **Stagiaire** s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils ou elles pourraient avoir accès au cours de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par **FILAGE** au/à la **Client-e**.

FILAGE s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les **OPCO**, les informations transmises par le-a **Client-e** y compris les informations concernant les **Stagiaires**. Cependant, le-a Client-a accepte d'être cité-e par FILAGE comme client-e de ses formations. A cet effet, le-a Client-a autorise FILAGE à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS A CARACTÈRE PERSONNEL

Le-a **Client-a** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que :

– des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de FILAGE.

– conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le-a Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le-a Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à contact@filage.fr.

En particulier, FILAGE conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du/de la Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

CONTESTATIONS ou DIFFÉRENDS ÉVENTUELS

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.